

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi 14 août 2007 à 20h00 au centre communautaire de Pontiac situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Garry Dagenais, maire suppléant, les conseillers Harold McKenny, Jim Coyle, Raymond Gougeon, Brian Middlemiss et Dr Jean Amyotte.

ABSENCE MOTIVÉE : Lawrence Tracey, conseiller.

Également présents, le directeur général et plusieurs contribuables.

La séance débute à 20h00.

PAROLE AU PUBLIC

William Spekkens

- M. Spekkens demande si les normes pour le projet de lotissement sur Cedarvale, déposé à la municipalité demeurent inchangées.

Réponse M. le maire l'assure que son projet (terrains 2 acres au bord de l'eau) devrait être conforme et répondre aux spécifications du conseil.

Jean-Claude Carisse

- Informations sur les cyanobactéries
- Demande une pancarte sur la route 148 pour indiquer l'intersection du chemin Tremblay et Crégheur.

E. Goyette

- Projet de lotissement – chemin Cedarvale

Tom Murdock

- Informations à propos des exemptions de taxes des O.S.B.L.

Milton Maxsom

- Informations sur travaux de pavage
- Appel à la Sécurité publique avec délais de réponse

Alain Larose

- Inspecteur agraire
- Règlements clôtures à neige
- Bâtiment 4853 chemin Proven

Bruno Alary

- Lumière – chemin Alary
- Poussière – chemin Alary
- Travaux de pavage
- Camionnage lourd

Madeleine Carpentier

- Règlement d'emprunt – pavage

Dave Birt

- Nettoyage – secteur Baie Pontiac
- Garder la pression sur les contrevenants

Jim Nugent

- Octroi des contrats pour préparation du pavage.

07-08-652

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**

- 4.1 Procès-verbal de la séance spéciale 27 juin 2007
- 4.2 Procès-verbal de la séance spéciale 5 juillet 2007
- 4.3 Procès-verbal de la séance régulière 10 juillet 2007
- 4.4 Procès-verbal de la séance spéciale 17 juillet 2007
- 4.5 Procès-verbal de la séance spéciale 24 juillet 2007
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Engagement de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour le mois d'août
 - 5.4 Formation de l'Association pour le chemin de la Pointe-Indienne
 - 5.5 Membres du conseil à titre de délégués aux divers départements de la municipalité
 - 5.6 Nouvelle ressource – firme d'ingénieurs
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Rapport du responsable du département incendie
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Contrats – déneigement
 - 7.2 Côte McKay – proposition de travaux – taxe spéciale
 - 7.3 Transport – camions lourds
 - 7.4 Coupe de gazon – cénotaphe
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Site Myral
 - 8.2 Usine Plasco - gazéification au plasma
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Rapport du délégué du département (permis émis en juillet 2007)
 - 9.2 Règlement 03-07 "Modification au règlement de zonage no. 177-01 – Article 4.4.3 - Marges de recul"
 - 9.3 Annulation d'un avis de motion - pour amender le règlement de lotissement 178-01 – afin d'augmenter la superficie minimale de certains lots
 - 9.4 Demande à la C.P.T.A.Q. – Jean-Sébastien Rioux et Geneviève Lalonde
 - 9.5 Nuisances – 49 chemin Dollard
 - 9.6 Demande de cadastre – Fernand Bélisle
 - 9.7 Demande à la C.P.T.A.Q. – Bernard Marenger
 - 9.8 Avis de motion – règlement sur la tarification des permis d'affaires
 - 9.9 Chemins Mohr et Pilon
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Bibliothèque municipale
- 11. Divers**
 - 11.1 Demande d'appui afin de protéger la nappe phréatique – Municipalité de Cantley
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Requête de M. Leonard Lloyd
 - 12.2 Date d'audition – dossier Robert Comptois
 - 12.3 Correspondance du Syndicat des Pompiers – formation des pompiers
 - 12.4 Courriel de Cécile Dumont – requête – problème de moustiques
 - 12.5 Legaul Roy - Avis juridique – règlement d'emprunt 06-10 de la Municipalité de Pontiac
 - 12.6 Avis d'audience – dossier Marc Larocque
 - 12.7 Demande d'emploi – Eric Beauchamp
 - 12.8 Min. des Affaires municipales - approbation du règlement d'emprunt 06-07 – achat d'une niveleuse
 - 12.9 Suivi du Min. des Transports – médiane – 2920 route 148
 - 12.10 Invitation du Min. de la Sécurité publique – « Semaine de la prévention des incendies 2007 »
 - 12.11 ADMQ – projet d'un régime de retraite provincial
 - 12.12 Syndicat des Pompiers et Pompières du Québec - Formation des pompiers
 - 12.13 Accusé réception de la correspondance de M. McCann - de M. Russell Mills, Directeur CCN
 - 12.14 Courriel – réunion – parc des Chats
 - 12.15 Courriel de Kevin Mansey – formation des pompiers
- 13. Dépôt de documents**
 - 13.1 Courriel – compilation des projets – Pacte Rural I

- 13.2 Avis de l'entrée en vigueur du règlement 116-06 de la MRC des Collines – modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé
- 13.3 C.P.T.A.Q. Avis de modification de l'orientation préliminaire – dossier Keith C. Fraser
- 13.4 Ministre des Transports – Subvention – amélioration du réseau routier municipal
- 13.5 Compte-rendu – réunion Parc des Chats – le 4 juillet 2007
- 13.6 Compte-rendu – Assemblée générale annuelle le 10 juin 2007 – Association Lac-des-Loups
- 13.7 FQM – Résolution CA-07-06-2007/24 – Minicentrales hydroélectriques ; Résolution CA-07-06-2007/23 – Redevances pour les éoliennes
- 13.8 Ministère de l'environnement – Programme environnement-plage
- 13.9 Adoption du règlement de la MRC des Collines no121-07 modifiant règlement 44-97 édictant le schéma d'aménagement révisé
- 13.10 Accusé réception de notre résolution d'appui à la Ville de Gatineau – « finale des jeux d'été d Québec 2010 à Gatineau »
- 13.11 Lettre de M. McCann adressée à Me Michel Lafrenière pour demande d'avis juridique
- 13.12 Ordre du jour et procès-verbal de la séance du Conseil de la MRC - 21 juin 2007
- 13.13 Décision de la C.P.T.A.Q. – dossier Raymond Bélisle et Évelyne Normandeau
- 13.14 Décision de la C.P.T.A.Q. – dossier Keith C. Fraser
- 13.15 Mémo d'information du Min. de l'environnement – cyanobactéries – Lac Carmen

14. Période de questions

15. Levée de la séance

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 9.10 Avis de motion – modifiant le règlement de lotissement 178-01 afin d'augmenter la superficie de certains lots dans des zones situées dans le quartier 7 de la municipalité.
- 9.11 Nomination – inspecteur agraire

Adoptée

07-08-653

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 27 JUIN 2007

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 27 juin 2007 tel que rédigé et distribué.

Brian Middlemiss est contre.

Adoptée

07-08-654

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 JUILLET 2007

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 5 juillet 2007 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

07-08-655

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 JUILLET 2007

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 10 juillet 2007 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

07-08-656

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 17 JUILLET 2007

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 17 juillet 2007 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

07-08-657

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 24 JUILLET 2007

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 24 juillet 2007 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

07-08-658

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **81 190,10 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 1^{er} août 2007 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0807032

07-08-659

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **460 692,78 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 1^{er} août 2007 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

Harold McKenny quitte la table à 21h32.

Certificat de disponibilité de crédit no 0807032

07-08-660

ENGAGEMENTS DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR LE MOIS D'AOÛT

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **44 047,35 \$** taxes en sus.

Jim Coyle vote contre les dépenses de la niveleuse.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0807032

Harold McKenny revient à la table à 21h35.

07-08-661

ASSOCIATION – CHEMIN POINTE-INDIENNE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Pontiac accepte de reconnaître l'association pour le chemin de la Pointe-Indienne après les formalités légales d'usage, le tout pour considération au budget 2008.

Adoptée

07-08-662

MEMBRES DU CONSEIL – DÉLÉGUÉS À DIVERS DÉPARTEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE pour une meilleure efficacité de fonctionnement à la municipalité, il y a lieu de nommer certains membres du conseil à titre de délégué au fonctionnement de divers départements de la municipalité;

Il est

Proposé par Eddie McCann
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU de nommer les conseillers à titre de délégués aux départements suivants:

Pro-maire:	Garry Dagenais
Département des Travaux Publics:	Lawrence Tracey, Jim Coyle , Garry Dagenais
Département des « chemins de tolérance et projets spéciaux »:	Raymond Gougeon, Jim Coyle, Harold McKenny
Département de sécurité publique:	Jean Amyotte, Jim Coyle
Département de l'hygiène du milieu - eau - égouts:	Harold McKenny, Eddie McCann
Département de l'urbanisme:	Jean Amyotte, Harold McKenny
Département des loisirs et de la culture:	Garry Dagenais, Brian Middlemiss, Raymond Gougeon
Département de l'environnement et recyclage:	Lawrence Tracey, Jim Coyle, Raymond Gougeon
Département d'administration:	Brian Middlemiss, Jean Amyotte, Harold McKenny
OMH, propriétés municipales:	Harold McKenny
Port Authority (quais)	Jim Coyle, Eddie McCann

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR
Dr Jean Amyotte
Jim Coyle
Harold McKenny
Edward McCann

CONTRE
Garry Dagenais
Brian Middlemiss
Raymond Gougeon

Adoptée

Brian Middlemiss quitte la table à 21h38.

07-08-663

NOUVELLE RESSOURCE – FIRME D'INGÉNIEURS

CONSIDÉRANT le fait que le conseiller Brian Middlemiss est maintenant un employé chez Fondex Shermont ;

Il est

Proposé par Eddie McCann
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité privilégie l'engagement d'une nouvelle firme d'ingénieurs pour tout nouveau projet.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR
Jim Coyle
Dr Jean Amyotte
Harold McKenny
Edward McCann

CONTRE
Raymond Gougeon
Garry Dagenais (la municipalité doit suivre le règlement d'octroi des contrats)

Adoptée

RAPPORT DU DÉPARTEMENT INCENDIE – APPELS – JUILLET 2007

Nbre de sorties	Description de l'intervention
1	Accident de la route *véhicule versé sur le côté obstruant la circulation
1	Appel 9-1-1 *rapport d'un feu substantiel (feux d'artifices)
1	Appel 9-1-1 Accident de la route *direction de la circulation requise
1	Appel 9-1-1 *Accident de la route *utilisé les pinces afin de retirer le chauffeur
	Appel 9-1-1 Fausse alarme

Brian Middlemiss revient à la table à 21h43.

07-08-664

CONTRATS DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE les contrats des secteurs A et E viennent à échéance en 2007 ainsi que celui pour les trottoirs dans village de Quyon;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à publier des appels d'offres, en conformité avec la loi, pour l'octroi des contrats de déneigement des secteurs A et E ainsi que celui des trottoirs dans le village de Quyon, pour quatre (4) ans, avant le 23 août 2007.

Adoptée

07-08-665

CÔTE MCKAY

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les résidents du secteur côte McKay ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à notre aviseur légal s'il existe un mécanisme nous permettant légalement d'effectuer le pavage de la côte McKay et de facturer les résidents, tel que proposé, à un coût maximal de 300,00 \$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0807032

07-08-666

TRANSPORTS – CAMIONS LOURDS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac investis des sommes considérables pour le pavage de ses chemins ;

CONSIDÉRANT QU'une des causes pour la détérioration des chaussées est le camionnage lourd ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC subissent les mêmes inconvénients ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation adéquate est en vigueur et est applicable par la Sécurité publique ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac demande à la Sécurité publique de la MRC des Collines de faire appliquer la réglementation concernant le camionnage sur les chemins municipaux et demande l'appui des autres municipalités pour une action concertée sur le sujet.

Adoptée

07-08-667

COUPE DE GAZON – CÉNOTAPHE

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité prenne en charge la responsabilité pour la coupe du gazon au cénotaphe de Quyon au coût de 2 500,00 \$ (plus taxes) réparti sur quatre (4) ans et d'ajouter les coûts au contrat municipal de coupe de gazon.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR
Jim Coyle
Harold McKenny
Edward McCann

CONTRE
Dr Jean Amyotte
Raymond Gougeon
Brian Middlemiss
Garry Dagenais

Rejetée

07-08-668

SITE MYRAL

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'environnement a poursuivi les propriétaires du 1591, chemin Proven pour l'enfouissement illégal de déchets;

CONSIDÉRANT QU'une ordonnance de la cour a été émise pour le nettoyage du terrain situé au 1591, chemin Proven chemin du Lac-des-Loups avant le mois d'octobre 2006;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations reçues, les travaux n'ont pas été complétés;

CONSIDÉRANT les risques de contamination de la nappe phréatique et des puits d'approvisionnement en eau potable des propriétés voisines;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, un rapport écrit détaillé des actions déjà prises et d'un échéancier des actions futures que le M.E.Q. entend prendre afin de s'assurer que l'ordonnance de la cour émise à l'encontre des propriétaires du 1591, chemin Proven soit suivie et que le site connu sous l'appellation « site Myral » à Pontiac soit nettoyé conformément aux exigences et procédés reconnus.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE copie de la présente résolution soit acheminée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à la Députée, Mme Charlotte L'Écuyer.

Adoptée

07-08-669

USINE - PLASCO

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac autorise le maire à signer la lettre d'intérêt pour le traitement des déchets par gazéification pour la région sur le territoire de la Municipalité de Pontiac.

Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS EN JUILLET 2007

Le Directeur général dépose le rapport.

Dispense de lecture du règlement parce que celui-ci a déjà été déposé au conseil.

07-08-670

RÈGLEMENT No 03-07 - "Modification au règlement de zonage no. 177-01 – Article 4.4.3 - Marges de recul applicable en bordure d'une route numérotée et d'une route non numérotée, sous la responsabilité du ministère des transports "

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge à propos et d'intérêt public de modifier l'article 4.4.3 ainsi que la grille des spécifications du règlement de zonage 177-01 de la Municipalité de Pontiac en ce qui a trait la marge de recul en bordure d'une route numérotée et d'une route non numérotée, sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE « Le schéma d'aménagement révisé », Règlement no. 44-97, de la MRC des Collines de l'Outaouais, réglemente la marge de recul applicable en bordure des routes numérotées ou non, sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines a adopté un projet de règlement visant à modifier les dispositions relatives aux marges de recul en bordure d'une route régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le présent règlement comme suit :

RÈGLEMENT NO 03-07

Nommé : "Modification au règlement de zonage no. 177-01 – Article 4.4.3 - Marges de recul applicable en bordure d'une route numérotée et d'une route non numérotée, sous la responsabilité du ministère des transports ".

ARTICLE 1

L'article 4.4.3 du règlement de zonage de la Municipalité de Pontiac est modifié comme suit :

4.4.3 Marges de recul applicable en bordure d'une route numérotée et d'une route non numérotée, sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ)

4.4.3.1 Le long d'une route numérotée et d'une route non numérotée, sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ), tout nouveau bâtiment doit être construit à une distance minimale de trente-cinq (35) mètres de la limite de propriété du Ministère des Transports (emprise).

Liste des routes régionales pour l'application de l'article 4.4.3.1

- Route 148
- Route 366
- Chemin d'Eardley-Masham
- Chemin du Lac-Des-Loups

4.4.3.2 En bordure de la route 148, dans les aires (zones) d'affectation décrites ci-dessous, tout nouveau bâtiment peut être construit à une distance minimale de 10 mètres.

Aires (zones) d'affectation multifonctionnelle et de services secondaires

- Zone 4 du plan de zonage PZ-01
- Zone 13 du plan de zonage PZ-01
- Zone 18 du plan de zonage PZ-01
- Zone 28 du plan de zonage PZ-01
- Zone 39 du plan de zonage PZ-01
- Zone 41 du plan de zonage PZ-01
- Zone 200 à 209 du plan de zonage PZ-01-02

4.4.3.3 Nonobstant les dispositions de l'article 4.4.3.1, en bordure de la route 148, dans l'aire d'affectation «Rurale» la marge de recul pourra être réduite à 20 mètres en raisons des contraintes relatives à la profondeur des lots ou à des obstacles naturels empêchant de rencontrer la marge de recul initiale de trente-cinq mètres (35).

Lorsqu'il y a des bâtiments principaux d'érigés de part et d'autre de l'emplacement qui fait l'objet d'une demande de permis de construction, la marge de recul de pourra être calculée comme suit :

- La moitié de la somme des marges de recul des bâtiments érigés sur les emplacements situés de part et d'autre de l'emplacement faisant l'objet d'une demande de permis de construction jusqu'à un minimum de 20 mètres.

ARTICLE 2

Le présent règlement vient modifier les dispositions applicables à la grille des spécifications du règlement de zonage no. 177-01 de la Municipalité de Pontiac

ARTICLE 3

Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée

07-08-671

ANNULATION D'UN AVIS DE MOTION

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU d'annuler l'avis de motion donné lors de la séance spéciale du 27 juin 2007, pour amender le règlement de lotissement 178-01 – afin d'augmenter la superficie minimale de certains lots.

Adoptée

07-08-672

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – Jean-Sébastien Rioux et Geneviève Lalonde

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'aliénation de la propriété et l'utilisation autre qu'agricole du lot 2750617 situé au 1854, ch. de la Montagne dans le but d'y construire une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU QUE ce conseil supporte la demande de la requérante ayant pour but l'aliénation de la propriété et l'utilisation autre qu'agricole du lot 2750617 situé au 1854, ch. de la Montagne dans le but d'y construire une résidence unifamiliale.

Adoptée

07-08-673

NUISANCES – 49 Chemin Dollard

CONSIDÉRANT la résolution no 07-06-610 adoptée par le conseil lors de la séance du 12 juin 2007;

CONSIDÉRANT QU'à première vue, une quantité de rebus n'a pu être estimée à cause d'objets cachés ;

CONSIDÉRANT QU'une somme additionnelle de 1 660,00 \$ (taxes incl.) est demandée par l'entrepreneur pour le volume excédentaire perçu lors des travaux, donnant ainsi un total de 31 voyages de camion 10 roues;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'ajout de cette somme, il reste que le total est encore moins élevé que les autres estimés reçues initialement ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de payer la somme additionnelle de 1 660,00 \$ (taxes incl.) à l'entrepreneur M. Raymond Bélisle pour l'enlèvement du volume excédentaire des rebus sur la propriété située au 49 chemin Dollard.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce montant soit assimilé à la taxe foncière du propriétaire du 49 chemin Dollard.

POUR

Garry Dagenais
Brian Middlemiss
Dr Jean Amyotte
Raymond Gougeon

CONTRE

Jim Coyle
Harold McKenny

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0807032

07-08-674

CADASTRE – M. Fernand Bélisle

CONSIDÉRANT que la demande a pour but de joindre les lots 2 684 257 et 2 684 258 afin de créer le lot 4 030 607;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau lot créé par la demande est conformes au règlement de lotissement 178-01 ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE le conseil supporte la demande du requérant tel que proposé sur le plan préparé par l'arpenteur géomètre M. Claude Durocher ses minutes 18850 D en date du 5 juillet 2007.

Adoptée

07-08-675

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – M. Bernard Marenger

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation autre qu'agricole d'une partie du lot 24 D, rang 4, Canton Onslow situé au 1 et 101 ch. Dion;

CONSIDÉRANT que le requérant prétend qu'il y avait autrefois des chalets sur cette partie de lot;

CONSIDÉRANT que les parcelles de lots visées sont situées en zone inondable;

CONSIDÉRANT la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce conseil ne supporte pas la demande du requérant ayant pour but l'utilisation autre qu'agricole de la partie de lot 24D, rang 4, Canton Onslow situé au 1 et 101, ch. Dion.

Harold McKenny et Jim Coyle votent contre la résolution.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Dr Jean Amyotte à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil le règlement sur la tarification des permis d'affaires.

07-08-676

CHEMIN PILON

CONSIDÉRANT l'avis juridique reçu par la municipalité relativement au chemin Pilon;

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU QUE la municipalité avise le propriétaire du 225, chemin Pilon d'enlever la clôture installée sur le chemin Pilon et de laisser ledit chemin libre d'accès pour l'usage du public.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Dr Jean Amyotte à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement visant à modifier le règlement de lotissement 178-01 afin d'augmenter la superficie de certains lots dans des zones situées dans le quartier 7 de la municipalité.

07-08-677

NOMINATION – PERSONNE DÉSIGNÉE

CONSIDÉRANT les articles 35 et suivants de la « Loi sur les compétences municipales » selon lesquels la municipalité doit désigner une personne pour tenter de régler les mécontentes visés à l'article 36;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU QUE la municipalité nomme Mme Isabelle Côté à titre de personne désignée pour régler les mécontentes prévues à l'article 36 de la « Loi sur les compétences municipales ».

Un tarif horaire de 30,00 \$ sera requis pour tout travail effectué en vertu de cette nomination et les frais de 0,37 \$ / km sera exigé pour tout déplacement relatif à cette tâche.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0807032

07-08-678

COMPLEXE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de la bibliothèque municipale et la construction et/ou rénovation des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT les pourparlers avec M. Daniel Desjardins pour l'acquisition du terrain situé au 34, chemin du Village;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité pour cet emplacement;

Il est

Proposé par Raymond Gougeon
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité négocie avec M. Daniel Desjardins une option d'achat de 6 mois sur le terrain du 34, chemin du Village avec prix d'achat maximum fixé à 25 000,00 \$.

Jim Coyle vote contre la résolution.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0807032

07-08-679

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY – PROTECTION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac appui la Municipalité de Cantley dans leur demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de cesser d'autoriser les sites d'extraction pour prélever du matériel sous le niveau de la nappe phréatique, et ce, conformément aux dispositions prévues au règlement de zonage numéro 269-05 de la Municipalité de Cantley.

Adoptée

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

- Requête de M. Leonard Lloyd
- Date d'audition – dossier Robert Comptois
Correspondance du Syndicat des Pompiers – formation des pompiers
- Courriel de Cécile Dumont – requête – problème de moustiques
- Legaul Roy - Avis juridique – règlement d'emprunt 06-10 de la Municipalité de Pontiac
- Avis d'audience – dossier Marc Larocque
- Demande d'emploi – Eric Beauchamp
- Min. des Affaires municipales - approbation du règlement d'emprunt 06-07 – achat d'une niveleuse
- Suivi du Min. des Transports – médiane – 2920 route 148
- Invitation du Min. de la Sécurité publique – « Semaine de la prévention des incendies 2007 »
- ADMQ – projet d'un régime de retraite provincial
- Syndicat des Pompiers et Pompières du Québec - Formation des pompiers
- Accusé réception de la correspondance de M. McCann - de M. Russell Mills, Directeur CCN
- Courriel – réunion – parc des Chats
- Courriel de Kevin Mansey – formation des pompiers

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Courriel – compilation des projets – Pacte Rural I
- Avis de l'entrée en vigueur du règlement 116-06 de la MRC des Collines – modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé
- C.P.T.A.Q. Avis de modification de l'orientation préliminaire – dossier Keith C. Fraser
- Ministre des Transports – Subvention – amélioration du réseau routier municipal
- Compte-rendu – réunion Parc des Chats – le 4 juillet 2007
- Compte-rendu – Assemblée générale annuelle le 10 juin 2007 – Association Lac-des-Loups

- FQM – Résolution CA-07-06-2007/24 – Minicentrales hydroélectriques ; Résolution CA-07-06-2007/23 – Redevances pour les éoliennes
- Ministère de l’environnement – Programme environnement-plage
- Adoption du règlement de la MRC des Collines no121-07 modifiant règlement 44-97 édictant le schéma d’aménagement révisé
- Accusé réception de notre résolution d’appui à la Ville de Gatineau – « finale des jeux d’été d Québec 2010 à Gatineau »
- Lettre de M. McCann adressée à Me Michel Lafrenière pour demande d’avis juridique
- Ordre du jour et procès-verbal de la séance du Conseil de la MRC - 21 juin 2007
- Décision de la C.P.T.A.Q. – dossier Raymond Bélisle et Évelyne Normandeau
- Décision de la C.P.T.A.Q. – dossier Keith C. Fraser
- Mémo d’information du Min. de l’environnement – cyanobactéries – Lac Carmen

PÉRIODE DE QUESTIONS

- | | |
|--|---|
| <u>Roger Larose</u>
<u>M. Barbe</u> | - Questions sur permis d’affaires |
| <u>Ricky Knox</u> | - Exemption de taxes O.S.B.L. |
| <u>E. Goyette</u> | - Lotissement – chemin Cedarvale |
| <u>Daniel Leblond</u> | - Formation – pompiers |
| <u>Madeleine Carpentier</u> | - Travail – Brian Middlemiss pour Fondex Shermont |

07-08-680

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU de lever l’assemblée à 20h20 ayant épuisé l’ordre du jour.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit / 0807032

Je, soussigné, directeur général, conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d’administration, de crédits suffisants pour ces dépenses reliées aux résolutions suivantes: de 07-08-658 à 07-08-660, 07-08-665, 07-08-673, 07-08-677 et 07-08-678.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL